

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 10 novembre 2022 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Normand St-Amour, préfet suppléant
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Mme Caroline Richer, directrice des services financiers et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 15 h 27. Une séance de travail ayant précédé l'ouverture.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16355-11-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

DATE DE LA PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2023

La directrice générale rappelle aux membres du comité administratif que la séance d'information budgétaire 2023 aura lieu le lundi 21 novembre 2022, à 13 h 00, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16356-11-22

RÉPARTITION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du surplus 2022, tel qu'estimé au 30 septembre 2022 et montrant un surplus de l'exercice estimé à 466 181 \$ réparti comme suit :

⇒ 263 940 \$ au service de l'évaluation foncière;
⇒ 74 647 \$ au service de l'aménagement du territoire;
⇒ 14 827 \$ en foresterie;

⇒	15 270 \$	en loisirs et culture;
⇒	(9 034) \$	au Code municipal (déficit);
⇒	69 178 \$	à l'administration (incluant le greffe);
⇒	14 544 \$	SCRSI;
⇒	2 420 \$	au PGMR;
⇒	53 \$	aux Programmes de restauration
⇒	0 \$	Santé et bien-être;
⇒	0 \$	Transport collectif;
⇒	18 299 \$	Cours d'eau;
⇒	2 037 \$	Ingénierie.

Ce surplus exclut le surplus anticipé TPI au montant de (91 721) \$ (déficit), des baux de villégiature au montant de 136 428 \$, du Fonds d'investissement économique au montant de (21 552) \$ (déficit), du Fonds des parcs régionaux au montant de 104 393 \$ ainsi que la somme non utilisée des redevances des ressources naturelles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16357-11-22

ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter pour dépôt les prévisions budgétaires 2023 totalisant 11 744 010 \$ (dépenses) excluant les dépenses pour le remboursement IHV – Phase I, II et III au montant de 1 714 811 \$, d'affecter au budget 2023 la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2022, s'élevant à 576 594 \$, excluant la Cour municipale. Le surplus accumulé anticipé de la Cour municipale, au montant de 640 701 \$, est conservé pour des besoins futurs de la Cour, mais les contributions municipales 2023 prévues à l'entente intermunicipale de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle seront suspendues.

Il est de plus résolu de recommander au conseil de la MRC l'augmentation des quotes-parts à 8,73 % incluant l'augmentation de fonctionnement du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16358-11-22

RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 | SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté (MRC) qui est relative à la gestion des sommes provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2023 au FRR;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au Fonds régions et

ruralité – Volet 2 incluent au budget 2023, soit 2 400 774 \$, en y apportant les modifications soulevées soit entre autres, le retrait quant à l'étude sur l'impact des villégiateurs et la modification du montant quant au projet de la route verte et ses liaisons.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16359-11-22

RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU PROGRAMME DE PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2023 au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds de développement des territoires doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté (MRC);

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2023, soit 467 387 \$ incluant un montant de 60 000 \$ pour réduire la quote-part 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16360-11-22

RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU FONDS DES BAUX DE VILLÉGIATURE

ATTENDU le dépôt du document démontrant l'utilisation de certaines sommes des réserves du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (Baux) en 2023;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées aux réserves du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (Baux) pour l'année 2023, soit 56 000 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16361-11-22

DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE PAR TABLE FORÊT LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière de Table Forêt Laurentides au montant de 1 000 \$;

ATTENDU qu'un montant de 250 \$ est prévu au budget 2023;

ATTENDU les disponibilités budgétaires 2023;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de maintenir l'aide financière accordée à Table Forêt Laurentides à 250 \$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

**NOUVELLE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE | ENTENTE
SECTORIELLE LAURENTIDES EN EMPLOI**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle Laurentides en emploi. Après discussions, des précisions seront nécessaires. La décision sera apportée à la prochaine séance du conseil de la MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16362-11-22

**DEMANDE DE LA MRC DES LAURENTIDES QUANT À UNE ÉTUDE
SUR LES VILLÉGIATEURS**

ATTENDU que lors de la rencontre de l'étude des éléments budgétaires de la MRC d'Antoine-Labelle du 29 septembre 2022, un montant de 5 000 \$ a été discuté pour une participation à une étude sur les villégiateurs à être réalisée par la MRC des Laurentides, toutefois ce montant n'a pas été convenu;

ATTENDU les précisions quant à l'objectif de l'étude et les disponibilités financières de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU les différents échanges entre les membres du comité administratif;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de ne pas participer financièrement à l'étude sur les villégiateurs proposée par la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DU CÉGEP
DE SAINT-JÉRÔME DANS LE CADRE DU PROJET POUR LE
QUARTIER GÉNÉRAL DE L'AUDACE DANS LA MRC D'ANTOINE-
LABELLE**

La directrice générale informe les membres du comité administratif de la demande d'aide financière reçue de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme dans le cadre du projet pour le quartier général de l'audace dans la MRC d'Antoine-Labelle. Cette demande d'aide financière a été redirigée vers le Fonds régions et ruralités (FRR) - Volet 4, « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ».

ACCEPTATION POUR AUTRES PROJETS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 1 "SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS"

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le document faisant état des différents projets soutenus jusqu'à maintenant dans le cadre du Fonds régions et ruralités (FRR) – Volet 1, « Soutien au rayonnement des régions ».

Il est de plus résolu que certains projets devront être discutés pour décision à la prochaine séance du conseil de la MRC.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 30.

Daniel Bourdon, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et greffière-trésorière